



PROJET ASSOCIATIF & ÉDUCATIF

ADOPTÉ LE 24 MARS 2012

46 RUE DE LA GARE 59 930 WEZ-MACQUART

☎ 03.20.54.91.35 📠 03.20.54.92.38

✉ CONTACT@LES1000ETUNLOISIRS.FR

Association loi 1901 sans but lucratif déclarée à la Préfecture du Nord sous le n° W595007166

SIRET : 490 376 571 00025 - Code APE : 550Z

Agrément « Vacances adaptées organisées » délivré par la Préfecture du Nord le 03 août 2006

Agrément tourisme n° : AG-059-07-0001 – Certificat ATOUT France n° IM059100040

Assurance responsabilité civile, professionnelle et individuelle accident MAIF n° 316 666 6 H

Assistance rapatriement : Inter-Mutuelles assistance

« ... l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés
physiques,
sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale... »
[article 1er, Loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées]
La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des
personnes handicapées.

PRÉAMBULE

L'association « Les 1000 & UN Loisirs » a vu le jour sous l'impulsion de directeurs de centres de vacances adaptés qui souhaitent promouvoir le droit et la possibilité pour la personne handicapée mentale de disposer de modes de loisirs adaptés et sécurisés.

Depuis 1964, à l'initiative du Dr Michel REYNS, l'idée première est de permettre à des **personnes fortement handicapées** (enfants, adolescents, adultes) de **profiter d'un vrai temps de vacances dans un environnement adapté, garantissant leur sécurité ainsi qu'un encadrement répondant à leurs besoins**. Ces séjours répondent à un réel besoin et le succès qu'ils remportent depuis leur création en témoigne.

Ce projet a d'ailleurs obtenu le **label « Année européenne des personnes handicapées »** délivré en 2003 par le Secrétariat d'État aux Personnes handicapées.

L'objet social de notre association est de permettre l'accès au plus grand nombre. C'est ainsi l'ensemble de la population handicapée qui est visée par notre action. Cependant, la spécificité de l'association est **l'accueil et l'accès aux loisirs de personnes présentant des pathologies complexes et polyhandicaps**.

L'association « Les 1000 & UN Loisirs » se veut d'abord porteuse d'un projet qui privilégie l'action auprès des personnes handicapées elle qui s'appuie sur l'existence de valeurs morales et au respect de certaines règles d'actions. **Elle n'est pas seulement un organisme prestataire de services de vacances et de loisirs**.

L'Assemblée Générale du 24 mars 2012 a adopté le présent projet qui :

- ↳ **Définit les grandes lignes de l'action éducative** que « Les 1000 & UN Loisirs » entend mener auprès des enfants, adolescents, jeunes et adultes handicapés qui lui sont confiés ;
- ↳ **Rappelle les bases du fonctionnement établi entre les acteurs de l'association** (membres actifs, équipe de permanents, partenaires, Conseil d'Administration).
- ↳ **Constitue l'élément fédérateur** autour duquel les équipes de direction de centres de vacances élaborent leur projet pédagogique ;

Le présent document a pour objet de mieux situer notre action et de présenter de manière générale le projet éducatif que nous mettons en œuvre. Ce projet n'est pas figé : sa réactualisation constitue l'un des engagements et points forts de l'association. Le Conseil d'Administration révisé au minimum tous les cinq ans ce projet.

I. – NOS OBJECTIFS

▪ **Placer la personne handicapée au Cœur du dispositif**

- ✓ *Mieux connaître les besoins et attentes de nos adhérents (jeunes, familles, institutions...)*
- ✓ *Catalyser et coordonner les initiatives afin de gagner en efficacité et offrir davantage de solutions*
- ✓ *Favoriser les échanges, l'écoute, la discussion...*

▪ **Améliorer et pérenniser les solutions d'accueils actuelles**

- ✓ *Prendre en compte les désirs et attentes de chacun en prenant en compte les évolutions.*
- ✓ *Asseoir le dispositif sur des bases juridiques et financières fiables*

▪ **Être le vecteur de nouveaux services innovants en matière de vacances et loisirs adaptés**

- ✓ *Développer l'accueil le week-end ; les accueils à la semaine ; lors des petites vacances ; l'accueil de groupes constitués ou non ; mettre en place un « Club de loisirs adapté », explorer des pistes nouvelles en matière d'activités et de projet pédagogique (art, sport, musique) afin de favoriser la créativité des personnes handicapées... Et ce, dans le respect des objectifs généraux de l'association.*

▪ **Insuffler un regard novateur sur les loisirs et vacances adaptés**

- ✓ *Fédérer tous les acteurs autour d'une dynamique nouvelle*
- ✓ *Promouvoir l'émergence d'un véritable droit aux loisirs pour les personnes handicapées : égalité, accessibilité, lutter contre l'exclusion par l'argent...*
- ✓ *Encourager la réflexion sur les mesures nécessaires pour améliorer le régime juridique de vacances adaptées ; sensibiliser aux problèmes rencontrés*

▪ **Promouvoir notre action afin de sensibiliser à la problématique des personnes handicapées et favoriser les initiatives locales pour une mise en réseau des compétences et des initiatives existantes.**

*Partenariat avec des organismes de formation agréés
Contacts avec les administrations de tutelle
Participation à des évènements locaux (forums, conférences)*

II. – UNE ETHIQUE

LE PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif est l'élément fédérateur qui rassemble tous les acteurs de l'association. Le projet associatif fonde le projet éducatif commun, dont les intentions sont traduites dans les projets pédagogiques réalisés dans les séjours de vacances et les activités de loisirs de l'association, en tenant compte de la spécificité des lieux et des personnes handicapées accueillies.

Le projet associatif sert de référence pour définir et préciser les relations entre les membres de l'association (salariés de l'association, membres du Conseil d'Administration, les adhérents usagers, les membres actifs, les bénévoles, les partenaires...).

L'association « Les 1000 & UN Loisirs » place l'enfant et l'adulte handicapé au cœur de ses préoccupations : l'association souhaite promouvoir des activités de loisirs et de jeux, en ayant le souci d'une qualité d'encadrement. Les adultes « encadrant » doivent garantir une sécurité matérielle et affective, privilégier la qualité de la relation et constituer pour l'enfant et l'adulte handicapé autant de référents possibles.

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Intégration et participation sociale

La notion d'intégration relève du droit, et la participation à la vie en société se réfère au rôle de chacun dans la construction permanente de l'ensemble. Les actions menées par l'association « Les 1000 & UN Loisirs » aident à cette construction au sens plus large d'une approche sociopolitique de la notion d'intégration.

Autonomie et optimisation des capacités

Il est indispensable que les personnes handicapées puissent disposer d'une marge d'initiatives pour « prendre de l'indépendance » ce qui va permettre l'autonomie. Mais cette dynamique ne peut se concevoir en dehors du collectif. C'est dans le respect des capacités de chacun que s'organise la vie quotidienne et les activités dans les séjours de vacances ainsi que dans toutes les actions organisées par l'association.

Respect et dignité

Le respect se base sur un sentiment réciproque de considération qui fait de l'autre une personne respectable. Il ne se base pas sur le concept formel d'égalité et doit au contraire tenir compte des différences. Il est important de reconnaître les limites de la personne handicapée. Le respect repose sur le souci de ne pas brusquer, offenser, porter atteinte. Il veille donc à traiter l'autre avec égard.

La dignité est associée à la reconnaissance de la valeur particulière que représente la qualité même d'être humain et aux différentes dimensions de l'intégrité personnelle.

Bien être

Le bien être est un droit pour les personnes handicapées, tout comme le droit au respect et à la dignité. Mais il ne peut être défini de manière absolue. Il est lié à la personne et à des dimensions diverses qui relèvent de facteurs psychologiques, physiques ou matériels.

Le bien être est un certain confort matériel, un environnement humain favorable, épanouissant, un espace et du temps pour soi.

Le bien être fait référence à une commande sociale au niveau de l'hygiène et de sécurité. Il est aussi fonction de la perception de ses besoins par la personne handicapée, ou de l'absence de ses ressentis.

Confidentialité

La confidentialité est l'une des valeurs fondamentales nécessaire au respect et au bien être des personnes quelque soit leur statut, fonction ou/et mission au sein de l'association « Les 1000 & UN Loisirs ». Les membres de l'association s'engagent à faire preuve de discernement, d'intégrité, de dignité, de professionnalisme et de rigueur dans ce qu'ils entreprennent au nom de l'association « Les 1000 & UN Loisirs » ainsi que dans leurs rapports avec les personnes handicapées, les familles les institutions... et tous les partenaires quels qu'ils soient.

III. – LA VIE ASSOCIATIVE

DÉFINITION

« Les 1000 & UN Loisirs » confirme son choix de forme associative, association loi 1901, comme structure juridique à but non lucratif et à gestion désintéressée.

En effet, la réalité associative permet :

- ✓ **La participation active de citoyens bénévoles à une mission d'intérêt général**, EN L'OCCURRENCE ICI EN MATIÈRE DE LOISIRS ET DE TOURISME ADAPTÉ ;
- ✓ **La définition en commun de conceptions, de projets et d'objectifs** qui enracinent et dynamisent l'action ; cela peut également être l'occasion d'échanges sur des aspects liés au fonctionnement de l'association ou sur la mise en place de nouveaux projets, études de faisabilité, etc... ;
- ✓ **La prise en compte de réalités sociales**, la participation à des projets pour des motivations politiques ou de solidarité ;
- ✓ Le travail avec des partenaires de différentes origines ;

« Les 1000 & UN Loisirs » inscrit avec force son action dans un cadre humain, non mercantile et non motivé par la course au profit et l'enrichissement. Les marges éventuellement dégagées servent uniquement à financer les frais de fonctionnement à l'année et à améliorer les activités proposées.

L'association se compose de :

- ✓ **Bénévoles** : sont des personnes physiques qui réalisent de manière ponctuelle, des actions bénévoles, non rémunérées.
- ✓ **Membres Actifs** : sont des personnes physiques dont l'activité contribue directement et de manière continue aux réalisations de l'association et à son développement. Personnes reconnues par le CA pour leur investissement dans l'association. Ils élisent les membres du CA.
- ✓ **Membres du CA** : Membres actifs, élus par l'assemblée générale, qui définissent la politique et objectifs de l'association.
- ✓ **Membres d'Honneurs** : sont des personnes physiques ayant rendu service à l'association et élues en cette qualité lors d'une Assemblée Générale. Ces personnes sont reconnues pour leurs actions qui contribuent au rayonnement de l'association.

- ✓ Membres Bienfaiteurs : sont des personnes physiques ou morales qui font don à l'association. Ils deviennent de droit membres bienfaiteurs, sans droit de vote, pour l'année civile en cours et l'année suivante.
- ✓ Membres qualifiés sont des personnes physiques reconnues pour leurs compétences et/ou expertises dans leur domaine, et qui peut servir ponctuellement dans la prise de décision de l'association.
- ✓ Membres usagers sont admis dans l'association, dès versement de leur cotisation.

Il importe que les acteurs de l'association puissent être les porteurs de leurs projets. L'association doit favoriser leur épanouissement sur les plans personnels et dans le cadre de l'exercice de responsabilités.

La reconnaissance et la valorisation de l'investissement des personnes volontaires constituent l'une de ses priorités.

Adhérer au projet associatif « Les 1000 & UN Loisirs » c'est en devenir le promoteur, accepter de participer aux actions de l'association et d'avoir une attitude éducative permettant à la personne handicapée d'être sécurisée et structurée.

Chacun des signataires d'un contrat (Contrats d'Engagement Educatif, CDD saisonniers, salariés permanents, engagements bénévoles, stagiaires...) contribuent au projet de l'association « Les 1000 & UN Loisirs » par leur participation aux activités proposées aux adhérents usagers ainsi qu'aux actions nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

LA VALORISATION

Dans la mesure du possible, l'association « Les 1000 & UN Loisirs » doit proposer la formation de chacun de ses membres. Elle garantit aux directeurs le suivi de leur préparation et un accompagnement lors de leurs séjours. Les équipes d'animation techniques et sanitaires sont aussi actives dans la préparation.

La reconnaissance de l'engagement des personnes volontaires au sein de l'association ne peut se résumer à une contrepartie financière. Elle se traduit aussi et surtout par un souci de formation et de développement des personnes.

L'importance reconnue de la formation des personnes

Chacun a le souci de sa propre formation et « Les 1000 & UN Loisirs » favorise la formation permanente de ses membres et de ses salariés permanents.

- Pour les équipes d'animation et de direction : des passerelles doivent exister entre les formations B.A.F.A. et B.A.F.D. et les actions menées par « Les 1000 & UN Loisirs ».

- Pour les équipes techniques : des formations aux normes sanitaires doivent être envisagées dans le respect de la réglementation en vigueur en tenant compte des évolutions permanentes.
- Pour les équipes sanitaires : la particularité du public accueilli entraîne la nécessité d'une formation adaptée.
- Pour les salariés permanents : les besoins sont évalués lors des entretiens annuels.

Les équipes de direction des séjours de vacances se voient imposer des temps de formation adaptés sur la connaissance initiale et l'évolution des publics (troubles du comportement, polyhandicapés, sexualité, etc.), sur la nécessité de proposer des activités finalisées. Des « forums associatifs » regroupant les membres intéressés, permettent des échanges théoriques et ou pratiques sur les expériences acquises lors de séjours, de week-ends, ateliers... et permettent l'émergence de nouveaux projets.

L'engagement volontaire est une prise de responsabilité qui implique droits et devoirs basés. Les différents engagements quels qu'en soient leur portée ou la durée, ont pour l'association la même valeur.

IV. – IMPORTANCE DES PARTENARIATS

LES PARTENARIATS INTERNES

« Les 1000 & UN Loisirs » est particulièrement attaché à ce que son projet soit mis en œuvre dans une collaboration constructive entre bénévoles, salariés saisonniers et salariés permanents. Cette implication des salariés permanents dans le projet en fait des acteurs privilégiés de sa dynamique. Ils mettent en Œuvre et coordonnent les moyens de réalisation de l'action. Ils nourrissent les instances bénévoles de l'association pour qu'elles prennent leurs décisions en toute connaissance de cause.

C'est en favorisant la mise en place de lieux de rencontres entre les membres de l'association, en contribuant au développement d'une véritable « vie associative » dans une logique de partenariat que se précisera progressivement et concrètement le statut de la personne volontaire au sein de l'association.

Enfin, cet esprit associatif amène à privilégier en centre de vacances une collaboration harmonieuse entre les différents partenaires de l'équipe éducative, et assurer l'épanouissement et la réalisation des personnes. Un accompagnement de chaque séjour est également effectué sur ces bases pendant sa durée.

Développer dans le fonctionnement du centre de vacances une interactivité entre les acteurs : l'équipe d'animation ne peut se réduire à une simple fonction « d'exécution » ou « d'encadrement » d'un certain nombre d'activités. Les animateurs sont maîtres d'oeuvre, de la conception à la réalisation et l'évaluation des activités qui ne restent que des moyens au service d'un projet.

LES PARTENARIATS EXTERNES

- ✓ **Manifester ce souci relationnel avec nos partenaires** (familles, comités d'entreprises, Caisses d'Allocations Familiales, Conseils Généraux etc. ...)
- ✓ **Avoir le souci de répondre aux attentes des parents, institutions, collectivités ou administrations responsables des inscriptions** lors des temps de rencontre et d'échanges organisés (journée des familles, bilans de séjours) - accueil lors du départ et des retours de séjours – Visites sur les lieux du centre ...
- ✓ **Il est primordial d'établir des contacts bien avant le séjour en donnant des informations détaillées sur le projet, l'ambiance et le style du séjour** : les enfants, les adultes accueillis (et leurs parents) se posent beaucoup de questions et s'inquiètent avant le départ

Pour favoriser les relations avec les partenaires qui nous accueillent dans les différents sites de séjour, animateurs et directeurs doivent avoir le souci de prospection, de participation et de développement des activités offertes par les lieux d'accueil.

L'association développe de nouveaux partenariats par le biais de la diversité de ses prestations par exemple : Formations extérieures, Accueils de groupes, etc.

LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE

En confiant une personne handicapée à notre association, la famille, les institutions, les représentants légaux... manifestent leur confiance au projet associatif et éducatif de l'association « Les 1000 & UN Loisirs ». En contre partie, nous tenons à manifester notre reconnaissance en communiquant en toute transparence. Notre association est à l'écoute des sujétions dans but d'améliorer encore le service rendu à la personne handicapée.

V. – UNE LOGIQUE DE PROJETS

« Les 1000 & UN Loisirs » est une institution éducative porteuse de valeurs qui sont concrétisées dans les projets pédagogiques élaborés par les différents membres de l'association.

La conception de ces projets, leur mise en oeuvre et leur évaluation constituent une priorité pour les directeurs de séjours, mais **l'ensemble des acteurs du séjour doivent participer à l'élaboration du projet et se souvenir qu'ils contribuent par leur action à la réalisation de celui-ci.**

Les projets pédagogiques doivent prendre en compte les aspirations légitimes des publics accueillis et des parents ou des responsables des inscriptions.

Il convient d'éviter des fonctionnements peu cohérents avec le projet associatif qui insiste précisément sur la capacité d'innovation, de création, de mise en place de nouveaux projets.

Chaque membre de l'association « Les 1000 & UN Loisirs » doit pouvoir **être le garant du projet éducatif** développé dans un centre et chaque directeur de centre de vacances doit être le garant du projet associatif.

VI. – NOS ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Nos choix de fonctionnement découlent directement de nos orientations pédagogiques, ainsi nous restons fidèles à nos valeurs et proposons à chaque personne handicapée de vivre de réels moments de détente, de valoriser leurs possibilités et de retirer un réel mieux être de leur séjour.

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

Il est important pour nous d'envisager la personne dans sa globalité avec pour objectif son épanouissement.. Pour ce faire, nous souhaitons favoriser son autonomie en sollicitant ses capacités et en palliant à ses difficultés par une organisation efficace. Différents moyens sont alors mis en place pour favoriser cette autonomie:

- ✓ Le dossier d'inscription détaillé du vacancier, s'il est rempli soigneusement par les inscrivés, nous permet d'appréhender au mieux la personne handicapée, ainsi nous pouvons mettre en place une écoute adaptée à chacun et ce dès les premiers temps du séjour. Cet outil est utilisé lors de l'élaboration du projet pédagogique et de fonctionnement par le directeur de centre de vacances et toute son équipe.
- ✓ Chaque temps de la vie quotidienne du séjour peut être vecteur de valorisation pour la personne handicapée : mettre la table, faire sa toilette ou encore participer aux sorties et activités.

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

Il est important d'adapter la vie en collectivité aux envies et aux attentes de la personne handicapée.

Les séjours de vacances et autres activités de l'association « Les 1000 & UN Loisirs » se veulent être des moments de détente et de loisirs, nous souhaitons permettre à chacun de pouvoir vivre un temps de découverte favorisant ainsi l'épanouissement des personnes handicapées. Pour cela, l'association propose:

- ✓ **Le dépaysement.** Le séjour permet d'abord un changement de cadre de vie et d'accompagnement. En effet, la plupart des personnes handicapées vivent habituellement en établissements médico-sociaux ou sanitaires. La vie en collectivité avec des jeunes animateurs diplômés BAFA ou non assure ce dépaysement. Les équipes d'encadrement se préoccupent en priorité d'inventer des activités adaptées au niveau de développement physique et intellectuel des personnes handicapées, en essayant de respecter leur niveau de compréhension et leurs centres d'intérêt.
- ✓ **Les loisirs comme temps de repos :** Les équipes d'encadrement portent une attention toute particulière au respect du rythme de vie de chacun. En effet, le fonctionnement ne se résume pas au groupe dans son entité mais peut se fractionner en fonction des besoins individuels.
- ✓ **Les loisirs via la découverte :**
 - d'un nouveau lieu de vie accompagné d'une équipe sécurisante et rassurante.
 - d'une nouvelle organisation de la vie quotidienne adaptée au temps de loisirs
 - de nouvelles activités originales, innovantes pour la personne handicapée
 - de traditions locales culturelles et gastronomiques.
 - d'activités d'animation, du petit jeu et d'activité exceptionnelle sur un thème.
 - de l'environnement local
 - d'activités de création et d'expression

Les équipes veillent à entretenir une correspondance postale et ou téléphonique régulière avec le lieu de vie institutionnel de la personne handicapée.

METTRE EN PLACE UN CADRE SÉCURISANT POUR VIVRE PLEINEMENT CE MOMENT DE LOISIRS.

- ✓ **Modalités de fonctionnement des séjours de vacances.** Chaque séjour est autonome dans son fonctionnement, ce qui n'exclut en rien des rencontres ponctuelles (échange camping, inter-colos...) puisque nous favorisons la proximité entre les groupes. Les séjours se déroulent près d'installations médicales adéquates.

✓ **Quelques règles de vie en collectivité :**

Hygiène alimentaire.

Dans tous nos centres l'alimentation est confiée à des personnes compétentes. Nous garantissons une nourriture équilibrée, suffisante, bien préparée et variée qui tient compte des régimes particuliers.

Hygiène corporelle.

Nos équipes, dans le respect de la pudeur de chacun, veillent aux règles de l'hygiène corporelle. La vie quotidienne prévoit les temps réservés à la toilette et à la bonne hygiène de la personne handicapée autonome ou non, organisés comme des temps ludiques. L'hygiène inclus l'entretien du linge, garant de l'image donnée à l'extérieur du centre de vacances. Les animateurs référents sont chargés de veiller à la propreté et à la présentation de la personne handicapée.

Le respect des autres

La vie en collectivité oblige le respect des autres dans leur intégrité physique et morale que l'on soit personne handicapée ou encadrant. L'association « Les 1000 & UN Loisirs » ne saurait tolérer aucun « écart » qui serait forcément contrevenant à ce projet associatif et éducatif. Tout manquement au respect de ce document entrainera un renvoi ou le licenciement. Les frais de retour sont à la charge de la personne concernée ou de son représentant légal.

L'argent de poche

L'argent de poche sert uniquement aux dépenses personnelles. Dans un souci de sécurité, la gestion de ces sommes est confiée au directeur du centre de vacances. C'est un outil d'intégration au tissu commercial local. La personne handicapée peut également concrétiser son séjour par l'achat de souvenirs.

✓ **Prise en charge des personnes handicapées : organigramme**

▪ Le directeur

Tous nos directeurs sont diplômés B.A.F.D (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), en cours de formation ou titulaires d'un diplôme équivalent. Le directeur structure le projet éducatif et de fonctionnement de son séjour. Il est chargé du recrutement de son équipe d'animation. L'association « Les 1000 & UN Loisirs » lui procure une aide technique et organisationnelle pour lui permettre de sélectionner les profils les plus adaptés aux besoins du séjour dont il a la responsabilité.

Le directeur prend en charge la responsabilité du séjour, pour ce faire il s'entoure d'une l'équipe composée

▪ Le ou les directeurs-adjoints pédagogiques

Il épaulé le directeur dans l'élaboration du projet pédagogique. Il gère les actions de terrain et soutient pédagogiquement l'équipe d'animation.

- Le gestionnaire de maison (en cas de gestion libre)

Il gère l'intendance de la maison grâce aux budgets qui lui sont confiés. Formé par l'association « Les 1000 & UN Loisirs », il s'occupe des menus et de la tenue de la maison. Il conduit le travail d'une équipe technique (cuisine - ménage) dont le nombre est adapté à la taille du groupe et à la dimension des installations.

- L'adjoint assistant sanitaire

Titulaire au minimum du PSC1, il est chargé du suivi sanitaire et de la bonne santé de la personne handicapée, il met tout en oeuvre pour atteindre cet objectif : coordination avec les professionnels de santé locaux, communication avec les instituts ou les familles, distribution des traitements. Il est l'interlocuteur privilégié concernant la pathologie et la santé de la personne handicapée en centre de vacances auprès de l'équipe et des inscrivés.

- Les animateurs

- Le taux d'encadrement et les critères de recrutement respectent scrupuleusement la réglementation en vigueur.
- Pour l'association « Les 1000 & UN Loisirs » il est également fonction du degré d'autonomie de la personne handicapée. La base est de 1 animateur pour 4 personnes handicapées, cependant, cette règle peut être modifiée jusqu'à 1 pour 1 en fonction des nécessités (PMR). L'animateur adhère au projet associatif et éducatif. Il participe activement à l'élaboration du projet pédagogique du séjour.
- Les animateurs sont, dans la majeure partie des cas, diplômés BAFA. Cependant, la motivation et les qualités humaines peuvent prévaloir sur le diplôme.

Si des activités l'exigent, il est fait appel à des animateurs techniques spécialisés et diplômés dans la discipline pratiquée.

NB : le directeur peut faire appel à des intervenants extérieurs pour des activités ponctuelles et/ou techniques

Nos équipes pédagogiques, signent un contrat d'engagement éducatif. Elles partagent et acceptent ainsi les exigences du projet associatif et éducatif. Pour concrétiser leur engagement moral, L'association « Les 1000 & UN Loisirs » joint au contrat de travail ou à l'engagement bénévole une « Charte pédagogique ».